Image not found or type unknown

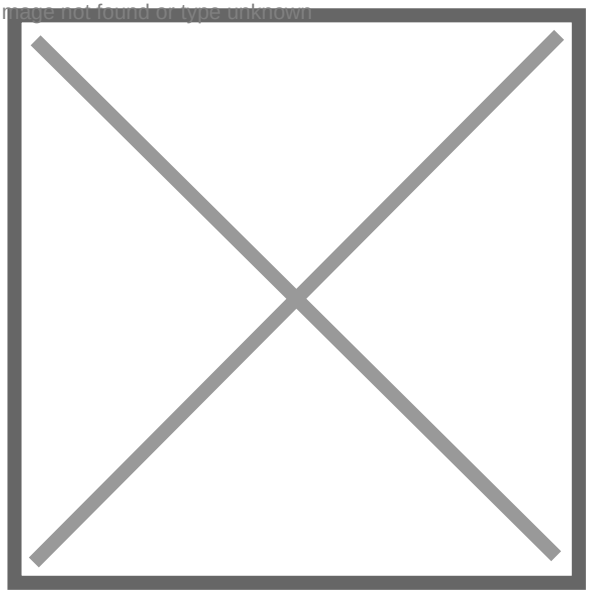

Dédommagement pécunier (fond de garantie automobile)

Par **blutch**, le **06/04/2009** à **22:24**

Bonjour,

J'ai été percuté par un sanglier et ce au volant de ma voiture (assuré au tiers) à la mi-novembre. L'assurance, une fois saisie, a constitué et transmis un dossier de demande de dédommagement au Fond de Garantie Automobile le 6 décembre 2008. Or je n'en suis toujours pas bénéficiaire (alors que de l'aveu - à demi mot - même de l'assureur, c'est relativement long.

Renseignement pris auprès du FGAO: il manque dans le rapport de l'expert l'indication selon laquelle c'est bien un sanglier, l'auteur du choc.
Or, j'étais parvenu à le contacter début décembre par téléphone; il n'avait pas pu mentionner ce point précisément parce que l'assurance ne l'avait pas formulé dans sa demarche initiale.
J'ai l'impression que l'assurance joue la montre, ne me tient au courant de rien.

Autre point: La voiture est cédéé à un broyeur depuis un bon mois maintenant; il n'existe plus de trace matérielle du choc.
Comment sortir de cette impasse?
Quels sont mes recours puisque finalement ma seule faute dans l'histoire est d'avoir été percuté par un sanglier?
Quel est la responsabilité de chacun des acteurs (assurance, FGAO, assuré, expert)?

Merci d'avance de votre aide

Par **chaber**, le **07/04/2009** à **05:43**

Bonjour,
le fonds de garantie applique ses règles précises.
Aviez-vous déclaré à votre assureur le choc avec un sanglier? et en avez-vous gardé copie?
Si oui, l'assureur se devait de le préciser dans son ordre de mission
Etiez-vous assuré pour vos propres dommages?

Par **blutch**, le **07/04/2009** à **14:16**

J'ai déclaré oralement le choc d'avec un sanglier au moment de la création du dossier côté "assureur".Il était convenu que je formalise ceci sur écrit.
Quelle n'en fut pas ma surprise quand une demande d'indemnisation fut adressée au FGAO, sans réception de mon courrier?

Effectivement, il y a bien eu de ma part une formalisation écrite mais **postèrieure** à cet envoi de demande d'indemnisatin (et encore plus postérieure à la demande de l'assureur auprès du cabinet d'expert).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés